



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du 10 juin deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Maïté BRUYNOOGUE, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Monsieur Willy SCHRAEN, Michel BRAME et Alain ZEGRE la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Jennifer DELTOMBE donne procuration de pouvoirs à Madame Maïté BRUYNOOGHE

Madame Hélène SAISON donne procuration de pouvoirs à Madame Murielle DELEZOIDE

Monsieur Sylvain IKET est absent

Madame Murielle DELEZOIDE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six avril deux mil vingt et un et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six avril deux mille vingt et un est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-quatre minutes.

Délibération 21-06-17

ABRIS BUS - demande de subvention FARDA

Monsieur le Maire expose,

La CAPSO, en partenariat avec les gestionnaires de voirie et les exploitants définit la localisation des points d'arrêts et assure leur matérialisation. A ce titre, la CAPSO intervient pour la réalisation de la signalétique horizontale et verticale (marquage de zébras, pose de panneaux). La Communauté d'Agglomération souhaite continuer à rendre ses services plus attractifs en proposant la mise en place d'un abri bus en partenariat avec les communes, ces dernières prenant en charge l'abri bus et l'entretien.

Bayenghem lez Eperlecques peut bénéficier d'une subvention au titre du FARDA à hauteur de 50% du coût HT avec un plafond de 2750 €uro ;

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à faire établir des devis et solliciter ladite subvention.

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à demander des devis et à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FARDA

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-neuf juin mille vingt et un

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-neuf mille vingt et un

Le Maire,


Jean-Michel BOUHIN



Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 8 JUL. 2021